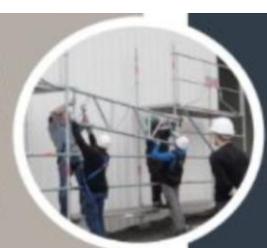




PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Formation poseur et préparation à l'Habilitation BP

Objectifs de formation

- Réaliser les opérations de pose, dépose et d'interconnexion de modules photovoltaïques dans le respect des règles de sécurité électrique.

Programme détaillé

JOUR 1 :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable à la pose de modules photovoltaïques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, la pose des câbles, le branchement et le retrait des connecteurs
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non électricien dans le cadre d'opérations de pose, dépose et d'interconnexion de modules photovoltaïques

JOUR 2 :

- Le câblage sans boucle
- La mise à la terre
- Les erreurs fréquentes
- Les recommandations du CRER
- Evaluation théorique des savoirs
- Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier
- Evaluation pratique du savoir-faire

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✓ Durée: 2 jours - 14 heures

✓ Public visé :

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électriques sur des installations photovoltaïques

✓ Pré-requis :

Aucun

✓ Animation :

Formateur expérimenté titulaire de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée

✓ Moyens pédagogiques et techniques :

- Supports de formation remis à chaque stagiaire
- Exercices pratiques

✓ Evaluation et sanction de la formation :

- Feuilles d'émargement
- Attestation de présence individuelle
- Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment